

IAME INTERNATIONAL FINAL 2019 - RÈGLEMENT SPORTIF

1. RÈGLEMENT SPORTIF

Victory Concept est l'organisateur de la IAME INTERNATIONAL FINAL. Cet événement est la propriété de la IAME S.p.A. Le titre de Champion de la « IAME INTERNATIONAL FINAL » sera attribué au pilote vainqueur dans chaque catégorie. Toutes les parties (concernées, ASN, promoteurs, constructeurs, organisateurs, participants et circuits) s'engagent à appliquer et à respecter le Code Sportif International de la FIA, les Prescriptions Générales de la CIK-FIA.

2. RÈGLEMENT

La version française de ce Règlement Sportif constituera le texte définitif qui sera utilisé pour toute contestation éventuelle basée sur une interprétation de ce règlement. Les entêtes de ce document sont conçus pour faciliter le référencement et ne constituent pas une partie de ce Règlement Sportif. Les annexes font partie intégrante du règlement. L'organisateur de l'épreuve, Victory Concept, suite à l'accord de l'ASN accueillant l'épreuve, se réserve le droit d'éditer des additifs concernant le Règlement Sportif. Ces additifs sont envoyés à tous les concurrents inscrits au moyen de Bulletins « Concurrents » lors des épreuves, ou envoyés à l'adresse (email) données sur le formulaire d'inscription à l'événement, ou notés sur le site officiel de l'épreuve www.iamekarting.com.

3. ORGANISATION

L'épreuve se déroulera en conformité avec le Code Sportif International FIA (Le Code) et ses annexes, les Bulletins officiels FIA et CIK-FIA, le Règlement Technique CIK-FIA, les Prescriptions Générales applicables aux Événements de Karting Internationaux, l'article 3 de la réglementation internationale de Karting (Licences internationale de karting pour pilote et code de conduite), le règlement Technique 2019 de l'épreuve, le présent Règlement Sportif 2019 de l'épreuve, ainsi que le Règlement Particulier relatif à l'épreuve.

4. INFORMATION SPÉCIFIQUE A L'ÉPREUVE

4.1 Bureau de l'Organisation

Victory Concept
43, Rue Clément Ader
77230 Dammartin en Goële - France
Tél : +33 (0)1 60 54 06 18
Fax : +33 (0)1 60 54 10 05
Email : olivier@victory-concept.com
Web : www.iamekarting.com

4.2 Bureau administratif

Victory Concept
14, Rue Albert Camus
81000 Albi - France
Email : olivier@victory-concept.com
Web : www.iamekarting.com

4.3 Date et Lieux :

Karting International du Mans (Fra) - 13/19 Octobre - 2019

4.4 ASN candidate et ASN acceptante

L'épreuve est proposée et autorisée par l'ASN de la France (FFSA)

4.5 Dates de début et de fin des inscriptions

4.5.1 les inscriptions sont acceptées sur invitation - les inscription pour des wild card éventuellement disponibles seront ouvertes en septembre 2019

4.6 Pilotes admis

Dans le but de participer à une compétition, chaque pilote doit être détenteurs d'une licence internationale de Pilotes et Concurrents (Article 9.1 du Code) valide pour le karting et pour l'année en cours, provenant d'une ASN affiliée à la FIA, ainsi que des autorisations nécessaires (visas) émises par leur ASN (Article 3.9 du Code). Les licences de concurrent ne peuvent pas être délivrées à des personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge requis et n'ont pas la pleine capacité juridique.



4.7 Equipement admis

Chaque pilote est habilité à soumettre aux vérifications techniques, le matériel suivant :

- Châssis : 1 avec homologation CIK-FIA en course de validité.
Moteur : 2 du même type que celui prescrit dans les règlements techniques de chaque catégorie.

4.8 Restrictions à la participation

4.8.1 L'épreuve étant sur invitation, l'organisateur se réserve le droit d'accepter en priorité les pilotes qui ont gagné une invitation pour l'épreuve, puis ceux qui ont participé, durant l'année en cours, aux événements nationaux ou internationaux IAME. Un nombre de places disponibles sera alloué pour chaque pays dans toutes les catégories. La liste définitive des pilotes éligibles pour accéder aux places réservées pour leur pays, dans chaque catégorie, sera déterminée par des critères (Qualifications) spécifiés pour chaque pays. Chaque pilote devra avoir l'accord de l'importateur IAME du pays ayant délivré sa licence. Chaque place gagnée ne peut être ni cédée, ni vendue à d'autres pilotes et devra être restituée à l'organisateur si elle n'est pas utilisée.

4.8.2 Les inscriptions ne sont acceptées qu'à la réception du paiement intégral.

4.8.3 Les demandes d'inscription à l'Évènement doivent être adressées par les participants au Bureau administratif de Victory Concept au moyen du formulaire de participation disponible sur www.iamekarting.com.

4.8.4 Nombre maximum d'engagés

Le nombre d'engagés est limité dans chaque catégorie pour cet événement. L'organisateur se réserve le droit d'accepter plus de pilotes en fonction des inscriptions reçues.



4.8.5 Montant des frais de participation

4.8.6 Les frais de participation à l'épreuve sont indiqués sur le « bulletin d'engagement ». Aucun frais de participation ne sera remboursé. Le droit d'inscription comprend l'accès au circuit du premier jour des essais libres jusqu'au finales et un litre de Wladoil K-2T.

4.9 Prix et trophées pour l'Évènement

4.9.1 Un trophée sera remis aux cinq premiers (5) pilotes classés dans chaque catégorie.

4.9.2 Le vainqueur du classement général de l'évènement dans chaque catégorie se verra décerner le titre de :
"Champion de l'épreuve"

4.9.3 Le pilote qui terminera en deuxième position de l'évènement dans chaque catégorie se verra décerner le titre de :
"2eme du classement général de l'épreuve".

4.9.4 Le pilote qui terminera en troisième position de l'évènement dans chaque catégorie se verra décerner le titre de :
"3eme du classement général de l'épreuve".

4.9.5 Le pilote qui terminera en quatrième position de l'évènement dans chaque catégorie se verra décerner le titre de :
"4eme du classement général de l'épreuve".

4.9.6 Le pilote qui terminera en cinquième position de l'évènement dans chaque catégorie se verra décerner le titre de :
"5eme du classement général de l'épreuve".

4.9.7 La meilleure féminine choisie entre toutes les catégories (en proportion du nombre d'entrées dans chaque catégorie) sera récompensé par le trophée X30 Lady.

4.9.8 A l'issue du classement final de la catégorie X30 Master, le meilleur pilote de plus de 45 ans (dans l'année civile en cours) sera récompensé par le trophée X30 Gentleman.

5 CATÉGORIES

5.1 X30 Junior

Inscription maximum :	108 pilotes
Inscription minimum :	15 pilotes
Âge minimum :	12 ans (Age atteint dans l'année)
Âge maximum :	14 ans (Age atteint dans l'année)
Licence :	Article 3.4.2 Licences internationales de karting de degré C-Junior pour pilote & code de conduite délivrées par une ASN membre de la FIA.
Poids minimum :	145 Kg
Restrictions :	Licences internationales C Senior, B & A non admises
Numéro de course :	001-199

5.2 X30 Senior

Inscription maximum :	144 Pilotes
Inscription minimum :	15 Pilotes
Âge minimum :	14 ans (Age atteint dans l'année)
Âge maximum :	/
Licence :	Article 3.4.2 Licences internationales de karting de degré C-Restricted pour les Pilotes d'un âge compris entre 14 ans (atteignant leurs 14 ans dans le courant de l'année civile) et 15 ans (atteignant leurs 15 ans dans le courant de l'année civile) ou C-Senior (pour les Pilotes qui atteindront l'âge de 15 ans dans le courant de l'année civile d'émission de la licence) & code de conduite délivrées par une ASN membre de la FIA.
Poids minimum :	158 Kg
Restrictions :	Licences internationales B & A non admises
Numéro de course :	200-399



5.3 X30 Master

Inscription maximum :	72 Pilotes
Inscription minimum :	15 Pilotes
Âge minimum :	30 ans au cours de l'année
Âge maximum :	/
Licence :	Articles 3.4.2 ; 3.4.3 & 3.4.4 Licences internationales de karting de degré C-Senior, B ou A pour pilote & code de conduite délivrées par une ASN membre de la FIA
Poids minimum :	168 Kg
Restrictions :	Licences internationales C-Junior & C-Restricted non admises
Numéro de course :	400-499

5.4 X30 Pro

Inscription maximum :	36 Pilotes
Inscription minimum :	15 Pilotes
Âge minimum :	15 ans (Age atteint dans l'année)
Âge maximum :	/
Licence :	Articles 3.4.2 ; 3.4.3 & 3.4.4 Licences internationales de karting de degré C-Senior, B ou A pour pilote & code de conduite délivrées par une ASN membre de la FIA
Poids minimum :	158 Kg
Restrictions :	Licences internationales C-Junior & C-Restricted non admises
Numéro de course :	600-699

5.5 X30 Super Shifter

Inscriptions maximum :	36 Pilotes
Inscriptions minimum :	15 Pilotes
Âge minimum :	15 ans (Age atteint dans l'année)
Âge maximum :	/
Licence :	Articles 3.4.2 ; 3.4.3 & 3.4.4 Licences internationales de karting de degré C-Senior, B ou A pour pilote & code de conduite délivrées par une ASN membre de la FIA
Poids minimum :	183 Kg
Restrictions :	Licences internationales C-Junior & C-Restricted non admises
Numéro de course :	700-799

6. PNEUS

A partir du premier jour et de la première session d'essais libre comprise dans l'engagement, seuls les pneus de la marque KOMET Racing Tyres sont autorisés dans l'évènement.

6.1 Les pneus d'essais libres sont disponibles dans le réseau de concessionnaires KOMET Racing Tires ou au bureau de l'organisateur

6.2 Distribution des pneus pour la phase officielle de l'épreuve : voir ANNEXE 5

6.3 L'utilisation de pneus pluie sur une piste sèche est interdite.

7. CARBURANT

7.1 Chaque concurrent sera responsable de l'achat de son carburant des essais libres jusqu'à la fin de l'évènement. L'endroit où le carburant pourra être acheté sera mentionné dans le règlement particulier de l'évènement. Son achat et son utilisation sont obligatoires. La pompe sera signalée au moyen d'un autocollant "IAME".

8. CONTRÔLEUR D'EMBRAYAGE ET DE TRS/MIN.

Lorsqu'on utilise un analyseur d'embrayage et de trs/min électronique ou manuel, c'est au participant/pilote d'assumer la responsabilité du bon fonctionnement de l'unité. L'unité sera louée pour l'évènement et pourra être utilisée pour toutes les catégories.

Les fixations et les câbles de l'unité devront être achetés par le participant/pilote. La fixation du support sera mentionnée dans le Règlement Particulier.

9. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

9.1 Tous les Pilotes, Participants et Officiels participant à la IAME INTERNATIONAL FINAL s'engagent, pour eux-mêmes, leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (le Code S.I.), le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Instructions Générales applicable aux Événements et Championnats, Coupes et Trophées de Karting Internationaux CIK-FIA (« les Instructions Générales »), le Règlement Particulier de l'Évènement concerné, ainsi que le Règlement Sportif et le Règlement Technique de la IAME INTERNATIONAL FINAL.

10. CONDITIONS GÉNÉRALES

Les participants, Pilotes, assistants et invités doivent porter à tout moment les marques d'identification appropriées qui leur ont été transmises en fonction de ce règlement sportif.

10.1 Véhicules de Service dans les Paddocks

L'attention des participants est attirée sur le fait que l'emplacement réservé aux véhicules de service est exigü. Aucune voiture privée n'y sera tolérée. Avant d'entrer dans le Paddock, tous les véhicules de service devront OBLIGATOIREMENT s'annoncer au bureau de l'organisateur. Ils recevront 1 laissez-passer pour un véhicule Paddock.

10.2 Participants & Pilotes

Dès leur arrivée, les Concurrents et les Pilotes se présenteront à l'accueil concurrent afin de s'identifier et de recevoir leurs laissez-passer.

- 1 laissez-passer pour un véhicule Paddock
- 1 laissez-passer Pilote (par Pilote inscrit)
- 1 laissez-passer Mécanicien (par Pilote inscrit), donnant accès aux parcs d'entretien.

Les laissez-passer qui ne sont pas portés par leurs titulaires seront confisqués.

10.3 Paddock

10.3.1 Il est strictement interdit de monter ou de décharger l'équipement tant que votre place dans le paddock ne vous aura pas été allouée.

10.3.2 Les laissez-passer Participant, Pilotes et Mécanicien seront donnés lors du contrôle administratif. Tous les laissez-passer doivent être présentés à tout moment et personne ne sera réadmis sans laissez-passer.

10.3.3 Aucun Pilote ne pourra s'entraîner sans avoir effectué au préalable les Vérifications Sportives.

10.3.4 Dès le premier essai non qualificatif, tous les karts doivent afficher leur numéro de course officiel.

10.3.5 Seuls les véhicules avec laissez-passer autorisé seront admis dans les Paddocks.

10.3.6 Chaque emplacement de Paddock (8 x 6 mètres) sera équipé au minimum d'un extincteur de 5 Kg.

10.3.7 Il est strictement interdit de fumer ou d'utiliser tout appareil susceptible de provoquer un incendie dans la zone des Paddocks. Il est également interdit de cuisiner dans les Paddocks.

10.3.8 Aucune tente destinée à la restauration n'est autorisée dans les Paddocks. Si l'espace le permet, un endroit spécial leur sera alloué près du camping.

10.3.9 Sous peine d'exclusion, il est interdit d'utiliser des véhicules à moteur (mini-motos, etc.) et des véhicules électriques dans les Paddocks.

10.3.10 Des protections de sol doivent impérativement être utilisées durant toute la compétition.

10.3.11 Le ravitaillement en carburant est uniquement autorisé dans l'emplacement paddock qui vous est alloué, et uniquement en utilisant une protection de sol.

10.3.12 Afin de respecter l'environnement et de réduire la pollution sonore, il est interdit de faire chauffer les moteurs dans le paddock et aux environs du circuit (Parking...).

11 PARC ENTRETIEN ET PARC FERMÉ ET PRÉ-GRILLE

11.1 Dispositions générales

Le démarrage des moteurs est interdit dans les parcs d'assistance.

Le démarrage du moteur est interdit sur la pré-grille jusqu'à ce que le panneau "Moteurs" soit affiché.

Le démarrage des moteurs dans ces zones est autorisé seulement sur demande et sous la supervision d'un délégué technique.

11.2 Un seul conducteur (1) par kart et un (1) mécanicien sont autorisés dans les parcs d'assistance, sur la pré-grille et dans le Parc Fermé, et seulement avec le laissez-passer fourni.

11.2.1 Les chefs d'équipe sont autorisés à pénétrer dans les zones réglementées uniquement sur présentation du laissez-passer officiel précédemment retiré au Bureau de l'organisateur. Les Team Managers ne peuvent en aucun cas travailler sur un kart.

11.3 Parc d'assistance départ

11.3.1 Le parc d'assistance départ est la zone comprise entre le paddock et le prégrille. Toute intervention liée à des questions de sécurité doit être effectuée avec l'approbation et sous la supervision d'un délégué technique.

11.3.2 Seules les opérations suivantes sont autorisées :

- Montage des pneus
- Ajustement de la pression des pneus
- Largeur de voie

11.4 Parc d'assistance arrivée

11.4.1 Le parc d'assistance arrivée est la zone comprise entre la piste et le paddock. Toute intervention liée à des questions de sécurité doit être effectuée avec l'approbation et sous la supervision d'un délégué technique.

11.4.2 Seules les opérations suivantes sont autorisées : ajustement de la pression des pneus

11.5 Pré-grille

11.5.1 C'est la zone où les Karts sont posés au sol pour accéder à la piste.

11.5.2 Seules les opérations suivantes sont autorisées : ajustement de la pression des pneus

11.5.3 L'accès à la pré-grille se terminera trois (3) minutes avant l'heure prévue du début de la course. La limite de 3 minutes est annoncée par un coup de sirène. Tout kart qui n'a pas pris sa position sur le Pré-grille dans les trois minutes, ne sera pas autorisé à le faire, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du Directeur du Course. Les karts sur la pré-grille doivent être prêts à rouler, tout travail / ou ajustement (à l'exception de la pression des pneus) sur le kart est strictement interdit. Les pilotes en retard sur la pré-grille ne seront pas autorisés à y accéder. Les karts de la Pré-grille ne sont pas autorisés à retourner au parc d'assistance départ, sauf circonstances exceptionnelles laissées à l'appréciation du Directeur du Course.

Si un Pilote ne peut pas démarrer de la Pré-grille après la présentation du drapeau vert et s'il demande l'intervention d'un Mécanicien, il sera autorisé à quitter le Pré-Grille seulement sur les ordres d'un Commissaire de piste et prendra le Départ à l'arrière du peloton, quel que soit le nombre de tours de formation. Le non-respect de cette procédure entraînera la présentation du drapeau noir et l'exclusion de la course.

Il est interdit d'amener un deuxième set de pneus sur la pré-grille.

Tout Pilote qui est présent, avec son kart, sur la grille dans le délai imparti sera considéré comme partant

11.5.4 Les Mécaniciens doivent quitter la pré-grille 30 secondes avant l'heure prévue pour le début de la Course.

11.6 Parc Fermé

11.6.1 La zone est située entre les parcs d'assistance départ et d'arrivée et c'est la zone réglementée du parc d'assistance où le matériel est stationné dans le laps de temps avant le contrôle technique ou avant qu'il puisse être libéré une fois que le délai réglementaire officiel ait pris fin. Seuls les techniciens en charge de la vérification technique, du mécanicien et du conducteur peuvent y accéder.

11.6.2 Toute intervention est strictement interdite sauf autorisation préalable d'un délégué technique

11.7 Conditions exceptionnelles

11.7.1 Départ retardé, si le Directeur de Course considère que pour des raisons de sécurité le départ doit être retardé, la procédure suivante peut être adoptée :

11.7.2 Un délai de 10 minutes est accordé lorsque des modifications peuvent être apportées.

11.7.3 Les pilotes hors délais ne seront pas autorisés à entrer en piste.

11.7.4 Les pilotes seront autorisés à retourner au Parc d'Assistance départ et ne seront autorisés que les interventions suivantes, sous la surveillance des Commissaires Techniques :

- Changement des pneus
- Pression des pneus
- Réglage de largeur de voie avant et arrière
- Remplacement de la bougie d'allumage
- Installation de la protection du silencieux d'admission ou rotation de ce dernier

Toute autre intervention est strictement interdite. Toute intervention doit être exclusivement effectuée par le conducteur ou son mécanicien. Le non-respect de ces indications entraînera l'interdiction d'accès du pilote à la pré-grille ou l'exclusion de la course après la présentation d'un drapeau noir.

12. L'ÉVÉNEMENT - PRINCIPE ET DÉROULEMENT

12.1 Événement

La phase finale comportera deux courses appelée «pré-finale» et «finale». La distance de la pré-finale et finale, à partir du signal de départ jusqu'au drapeau à damier, sera égale au nombre minimum de tours complets nécessaires pour atteindre les distances respectives de 15 km (X30 junior) / 20 km (toutes les autres catégories) et 25 km (X30 junior) / 30 km (toutes les autres catégories). Le drapeau à damier sera présenté au kart de tête lorsqu'il franchit la ligne d'arrivée («la Ligne») à la fin du tour pendant lequel cette distance est atteinte. La Ligne consiste en une ligne unique traversant la piste. Le classement final de la manifestation sera le classement de la finale.



12.2 La IAME INTERNATIONAL FINAL comprendra des essais non qualificatifs, essais qualificatifs, manches qualificatives (dans le cas où elles sont nécessaires), Pré-Finale et Finale. Les distances définitives des épreuves seront mentionnées dans le Règlement Particulier de l'Événement.

Durée des essais de qualification : 10 minutes pour toutes les classes.
 Distance en Manches Qualificatives : Environ 10 km (X30 junior) - 15 km (toutes les autres catégories)
 Distance en pré-finale : Environ 15 Km (X30 junior) - 20 km (toutes les autres catégories)
 Distance Finale : Environ 25 Km (X30 junior) - 30 km (toutes les autres catégories)

12.3 Essais Libres

Avant de participer aux essais libres, tous les Pilotes devront avoir passé les vérifications sportives et auront apposé leur numéro et leur nom sur les Karts (Voir réglementation spécifique dans le règlement technique).

12.4 Essais Non-Qualitatifs

A partir de la première séance des essais non-qualificatifs et pour toutes les compétitions suivantes, le transpondeur est obligatoire et doit être fixé sur la partie inférieure du siège du kart. Le pilote est responsable de son transpondeur (Charge, fonctionnement...) même s'il a été fourni par l'organisateur. Chaque groupe pourra effectuer ses essais en fonction de l'horaire ; Tous les pilotes et karts devront avoir passé vérifications sportives et Techniques.

12.5 Warm-up

Seuls les pneus Komet Racing Tyres, spécifiques à chaque catégorie sont autorisés.

12.6. Essais Qualificatifs

12.6.1 Format des qualifications

X30 Junior défini pour chaque épreuve en accord avec la limite du nombre d'engagés
 X30 Senior défini pour chaque épreuve en accord avec la limite du nombre d'engagés
 X30 Master défini pour chaque épreuve en accord avec la limite du nombre d'engagés
 X30 Pro un groupe
 X30 Super Shifter un groupe



La composition des groupes pour les classes ayant plus d'un groupe, sera tiré au sort par le système de chronométrage.

12.6.2 Au cours des Essais de Qualification, tout arrêt dans la Zone de Réparations ou dans la Zone d'Assistance sera définitif. Il ne sera pas autorisé à redémarrer durant les essais de qualification.

12.6.3 Après la fin des essais de qualification, tous les pilotes doivent immédiatement passer sur la balance pour vérifier le poids. Tous les pilotes ne pourront sortir qu'en passant par le Parc d'Assistance. Si un pilote rentre dans le "Parc Fermé" avant la fin des essais de qualification pour quelque raison que ce soit, il/elle doit obligatoirement se présenter à la balance afin de vérifier le poids. Tous les pilotes doivent seulement passer par le "Parc Fermé".

12.6.4 Le meilleur temps durant cette session déterminera la position sur la grille pour les manches qualificatives. En cas d'égalité, il sera tenu compte du second meilleur temps et ainsi de suite.

12.7 Manches qualificatives

12.7.1 Classement

Pour chaque course, le pilote qui aura effectué le nombre de tours prescrits dans le minimum de temps sera déclaré vainqueur. Pour tous les pilotes qui auront terminé derrière lui, il ne sera pas tenu compte du nombre de tours effectués.

12.7.2 Le classement des épreuves est déterminé par le nombre de tours accomplis pour les pilotes qui n'ont pas terminé. Les pilotes qui auront effectué le même nombre de tours seront classés comme ayant franchi la ligne d'arrivée. Le classement de chaque épreuve sera compté en points, qui seront ajoutés à la somme totale pour la finale, selon le principe ci-dessous :

1^{ème} Place = 0 points
 2^{ème} Place = 2 points
 3^{ème} Place = 3 points
 4^{ème} Place = 4 points
 5^{ème} Place = 5 points
 34^{ème} Place = 34 points

12.7.3 Si un Pilote ne prend pas le départ lors d'une épreuve qualificative, il se verra attribuer un nombre de points égal au nombre de participants à l'épreuve plus 1. Un Pilote qui a reçu le drapeau noir ou a été exclu, recevra un nombre de points égal au nombre de participants à l'épreuve plus 2.

12.7.4 X30 Junior : 33 pilotes sont qualifiés pour la Pré-finale A. Si deux ou plusieurs pilotes terminent ex aequo, leur place sera déterminée par leur classement dans les essais de qualification. 34 pilotes sont qualifiés pour la finale B. Le vainqueur de la Finale B occupera la dernière place dans la Pré-finale A. 34 pilotes sont qualifiés pour la pré-finale C. Le vainqueur de la finale C occupera la dernière place de la grille de départ de la finale B.

12.7.5 X30 Senior : 33 pilotes sont qualifiés pour la Pré-finale A. Si deux ou plusieurs pilotes terminent ex aequo, leur place sera déterminée par leur classement dans les essais de qualification. 34 pilotes sont qualifiés pour la finale B. Le vainqueur de la Finale B occupera la dernière place dans la Pré-finale A. 34 pilotes sont qualifiés pour la pré-finale C. Le vainqueur de la finale C occupera la dernière place de la grille de départ de la finale B.

12.7.6 X30 Master: 33 pilotes sont qualifiés pour la Pré-finale A. Si deux ou plusieurs pilotes terminent ex aequo, leur place sera déterminée par leur classement dans les essais de qualification. 34 pilotes sont qualifiés pour la finale B. Le vainqueur de la Finale B occupera la dernière place dans la Pré-finale A.

12.7.7 X30 Pro : 34 pilotes sont qualifiés pour la pré-finale. Si deux ou plusieurs pilotes terminent ex aequo, leur place sera déterminée par leur classement dans les essais de qualification.

12.7.8 X30 Super Shifter : 34 pilotes sont qualifiés pour la pré-finale Si deux ou plusieurs pilotes terminent ex aequo, leur place sera déterminée par leur classement dans les essais de qualification.

12.7.9 La position de la grille de départ pour le départ de la pré-finale est déterminée en fonction du nombre de points obtenus dans les manches. L'ordre d'arrivée de la Pré-finale détermine la position de départ pour la finale.

12.8 Phase Finale

12.8.1 Seuls les résultats de la finale compteront pour le classement final.

12.8.2 Si la finale est arrêtée et ne peut pas être recommencée, et si moins de 25% de la distance prévue ont été couverts, selon l'Article 2.21 des Prescriptions Générales, le titre de vainqueur de l'événement ne sera pas attribué.

12.8.3 En cas d'exclusion de l'événement suite à un examen ou une action juridique, Le pilote ne sera pas classé.

12.8.4 Les Pilotes qui ont été exclus par un drapeau noir ou qui se sont mal conduits dans la zone d'assistance pendant ou après une Course, seront autorisés à participer à la Course suivant sur décision des Commissaires Sportifs. Les Pilotes exclus pour non-conformité technique, le seront sur décision des Commissaires Sportifs après avis de la Commission Technique ; tous les autres Pilotes qualifiés seront autorisés à prendre le départ.

12.8.5 Pré-finale : Grille de départ avec au maximum 34 pilotes.

12.8.6 Pré-finale : Grille de départ avec au maximum 34 pilotes.

13 GRILLES DE DÉPART

Article 2.19 des Prescriptions Générales

13.1 À la fin de la dernière session d'essais qualificatifs, la liste des Pilotes qualifiés, ainsi que les grilles de départ, seront publiées officiellement.

13.2 Seuls ces Pilotes seront autorisés à prendre le départ des Épreuves qualificatives ou de la phase finale.

13.3 Tout Participant dont le ou les karts ne sont pas en mesure de prendre le départ pour n'importe quelle raison, ou qui a de bonnes raisons de penser que son ou ses karts ne seront pas prêts à prendre le départ, devra informer l'Officiel en charge de la Pré-grille, qui informera le Directeur de la Course dès qu'il en aura la possibilité.

13.4 Les grilles seront formées sur base du meilleur temps réalisé par chaque Pilote, tout en tenant compte de la session d'essais qualitatifs. Si deux ou plusieurs Pilotes terminent dans le même temps, ils seront départagés sur base de leur deuxième meilleur temps, et ainsi de suite.

13.5 Le Pilote en pole position de chaque grille aura le choix de la pole position (sur le côté gauche ou le côté droit de la piste), pour autant qu'il fasse part de son choix au Directeur de la Course dès qu'il rejoint la Pré-Grille. Ce choix ne modifiera que la première ligne ; les autres ne seront pas concernées. S'il ne fait pas part de son choix, le Pilote en pole position de chaque grille prendra le départ de la course depuis l'emplacement de la grille qui constituait la pole position l'année précédente. S'il s'agit d'un nouveau circuit, il partira de la place désignée par la CIK-FIA, ou de celle désignée dans le Règlement Particulier de l'Événement.

14 PROCÉDURE DE DÉPART : pour X30 Junior - X30 Senior - X30 Master - X30 Pro

Article 2.20 des Instructions Générales (Départ Lancé)

14.1 Départs lancés pour karts à prise directe, avec embrayage : À la fin du Tour de Formation, les Pilotes avanceront à une vitesse réduite de 30 km/h minimum à 50 km/h maximum vers la Ligne de Départ, sur deux files de karts. Chaque file devant se tenir dans les couloirs tracés sur la piste. Tout Pilote sortant du couloir pourra être sanctionné par les Commissaires Sportifs, à raison d'une pénalité en temps de 3 secondes pour une sortie partielle du couloir et de 10 secondes pour une sortie intégrale du couloir. Tout dépassement de la vitesse d'approche vers la Ligne de départ pourra être sanctionné par les Commissaires Sportifs, à raison d'une pénalité en temps d'1 seconde par km/h excédentaire, la pénalité maximale absolue étant de 10 secondes. Durant la phase d'approche des karts, les feux seront au rouge. Les karts doivent maintenir leur position, en formation, jusqu'à ce que le signal de départ soit donné. Un espace devra être présent entre chaque kart d'une même colonne. S'il est satisfait de la formation, le Directeur de la Course ou son suppléant donnera le départ en éteignant les feux rouges. S'il n'est pas satisfait de la procédure, il allumera le feu orange, ce qui signifie qu'un Tour de Formation supplémentaire devra être effectué.

14.2 Les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner l'exclusion du Pilote concerné de l'Épreuve.

15 PROCÉDURE DE DÉPART : X30 Super Shifter

Article 2.20 des Instructions Générales - Départs à l'arrêt pour les karts avec boîte de vitesse (Circuits courts).

15.1 Départs à l'arrêt pour karts avec boîte de vitesse : À la fin de leur Tour de Formation, les Pilotes prendront leur position de départ et le Directeur de la Course ou son suppléant sera sur la Ligne de Départ pour lever un drapeau rouge. Tous les feux resteront éteints jusqu'à ce que le dernier kart ait pris place sur la grille. Lorsque tous les karts seront immobiles sur la grille, le Commissaire de piste arborera un drapeau vert à l'extrémité de la grille. Le Directeur de la Course, son suppléant et le Commissaire de piste évacueront la piste ensemble, et les Pilotes seront alors aux ordres du Directeur de la Course. Le Directeur de la Course ou son Suppléant déclencheront la séquence d'allumage automatique des 4 feux rouges (qui dure 4 secondes). Le départ sera considéré comme donné à l'extinction des feux rouges commandés manuellement par le Directeur de la Course ou son Suppléant dans les 2 secondes qui suivent. S'il n'est pas satisfait de la procédure, il allumera le feu orange, ce qui signifie qu'un Tour de Formation supplémentaire devra être effectué. Lorsqu'un Pilote n'est pas en mesure de partir, il doit rester dans son kart et attirer l'attention sur sa situation en levant un bras. Dans ce cas, un Tour de Formation supplémentaire peut être octroyé ; tout Pilote qui n'aura pas été en mesure de démarrer, sera autorisé à sortir de son kart et de redémarrer seulement par ses propres moyens dès que les autres concurrents l'auront dépassé. Il ne sera pas autorisé à reprendre sa position originale dans la formation et devra prendre le départ en dernière position. Aucun autre Pilote ne sera autorisé à occuper les places qui seront restées inoccupées. Pendant le ou les tours de formation, il est interdit d'effectuer des simulations de départ.

15.2 Les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs peuvent prévaloir sur celles prises par les Juges de Faits. Toute transgression aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ peut entraîner l'exclusion du Pilote concerné de l'Événement.

16. CODE DE COMPORTEMENT LORS DE LA CONDUITE SUR LES CIRCUITS DE KARTING

16.1 Observation des signaux

Les instructions détaillées dans l'Article 2.15 des Instructions Générales et dans l'Article 2.3 du Règlement du Circuit (Partie II) sont réputées comme faisant partie du Code de Comportement lors de la Conduite. Tous les Pilotes doivent être absolument familiarisés avec ces instructions.

16.2 Dépassement

a) Pendant la course, un kart qui se trouve seul sur la piste peut l'utiliser sur l'ensemble de la largeur. Cependant, dès qu'il est rejoint par un kart qui est sur le point de lui prendre un tour, le Pilote doit permettre au Pilote plus rapide de le dépasser à la première occasion possible.

b) Si le Pilote qui a été rejoint ne semble pas remarquer qu'un autre Pilote désire le dépasser, le Commissaire de Course lui donnera un avertissement en agitant le drapeau bleu, afin de lui indiquer qu'un autre Concurrent désire le dépasser. Tout Pilote qui ne tient pas compte du drapeau bleu peut être pénalisé par les Commissaires Sportifs. Des infractions systématiques ou répétées peuvent entraîner l'exclusion du contrevenant de la course.

c) Les Courbes, ainsi que leurs zones d'approche et de sortie, peuvent être négociées par les Pilotes comme ils le désirent, dans les limites de la piste. En fonction des circonstances, le dépassement peut s'effectuer par la droite ou par la gauche. Cependant, les manoeuvres susceptibles d'entraver d'autres Pilotes, telles que les changements de direction prématurés ou dangereux, plus d'un changement de direction, le rassemblement délibéré des karts vers le côté intérieur ou extérieur de la courbe, ou tout autre changement dangereux de direction, sont strictement interdits et seront pénalisés en fonction de l'importance et de la répétition des infractions, par des peines allant d'une amende à l'exclusion de la compétition. La répétition d'une conduite dangereuse, même involontaire, peut entraîner l'exclusion de la course.

d) Toute manoeuvre d'obstruction effectuée par un ou plusieurs Pilotes, ayant ou n'ayant pas d'intérêt commun, est prohibée. La conduite de front persistante de plusieurs karts, ainsi que la formation en éventail sont autorisées uniquement lorsque aucun autre kart n'essaye de dépasser.

e) La pénalité infligée pour avoir ignoré le drapeau bleu sera également appliquée aux Pilotes qui obstruent une partie de la piste. Elle sera plus sévère en cas d'obstruction systématique, allant d'une amende à l'exclusion de la course. La même pénalité sera appliquée aux Pilotes qui oscillent d'un côté à l'autre de la piste afin d'empêcher d'autres Concurrents de dépasser.

f) La répétition d'erreurs graves ou l'apparence de manque de contrôle du kart (comme la sortie de piste) peut entraîner l'exclusion des Pilotes concernés.

g) Durant l'épreuve, seule la piste sera utilisée par les Pilotes.

h) Contacts / collisions (pendant la course, "tour de décélération" inclus) peuvent être imposées à un Pilote qui pousse un autre Pilote.



17. NEUTRALISATION D'UNE ÉPREUVE QUALIFICATIVE OU D'UNE COURSE

17.1 Le Directeur de la Course peut décider de neutraliser une Pré-finale ou une Course. Le recours à cette procédure ne se fera que lorsque la piste est obstruée, que les Pilotes ou les Officiels sont en danger physique immédiat, mais les circonstances ne suffisent pas pour justifier l'arrêt d'une Épreuve Qualificative ou d'une Course.

17.2 Lorsque l'ordre de neutraliser une Épreuve Qualificative ou une Course est donné, tous les postes des observateurs agiteront un drapeau jaune et afficheront une pancarte "SLOW" (panneau jaune avec le mot "SLOW" écrit en noir), qui restera visible tant que la neutralisation est d'application. Des feux clignotants orange seront enclenchés sur la Ligne.

17.3 Tous les karts en compétition doivent alors s'aligner derrière le kart de tête. Tout dépassement est strictement interdit, à moins qu'un kart ne ralentisse à cause d'un problème sérieux.

17.4 Pendant les tours de neutralisation, le kart de tête marquera le rythme, à une vitesse modérée. Tous les autres karts devront rester dans une formation aussi serrée que possible.

17.5 Les karts peuvent entrer dans la zone de réparations durant la neutralisation, mais ne pourront rejoindre la piste que lorsqu'un Commissaire de Course leur en donnera l'autorisation. Un kart qui rejoint la piste le fera à vitesse modérée jusqu'à ce qu'il atteigne la rangée de karts qui se trouvent derrière le kart de tête.

17.6 Lorsque le Directeur de la Course décide de terminer la neutralisation, il fera désactiver le clignotant orange. Ce sera le signal pour les Pilotes que la course recommencera dès le prochain passage de la Ligne. Au cours du dernier tour de neutralisation, les panneaux "SLOW" continueront à être affichés, mais les drapeaux jaunes resteront immobiles.

17.7 À ce moment, le kart de tête continuera à marquer le pas, à une vitesse modérée. Le Directeur de la Course ou son suppléant signalera la reprise de la Course en agitant un drapeau vert sur la Ligne. Tout dépassement continuera à être interdit jusqu'à ce que les karts aient franchis la Ligne à la fin de la neutralisation de l'Épreuve Qualificative ou de la Course. En s'approchant de la Ligne, lorsqu'un drapeau vert est agité par le Directeur de la Course, les Pilotes ne pourront accélérer qu'après avoir franchi la ligne jaune précédant la Ligne de Départ. Les drapeaux jaunes et les panneaux "SLOW" sur les postes d'observation seront alors enlevés et remplacés par des drapeaux verts agités. Ces drapeaux resteront visibles au maximum pour un tour.

17.8 Chaque tour accompli durant la neutralisation sera considéré comme un tour de course parcouru.

17.9 Si la course se termine durant la neutralisation, les karts passeront sous le drapeau à damier comme d'habitude. Le dépassement ne sera autorisé que si un kart ralenti à cause d'un problème sérieux.

18. ARRÊT DE LA COURSE OU D'UN ESSAI

Article 2.21 des Prescriptions Générales.

19. REDÉMARRAGE D'UNE COURSE (ÉPREUVE QUALIFICATIVE OU COURSE EN PHASE FINALE)

Article 2.22 des Prescriptions Générales de la CIK-FIA

20. FIN

Article 2.23 des Prescriptions Générales de la CIK-FIA

21. INCIDENTS

Article 2.24 des Prescriptions Générale

22. ENTRÉE DANS LA ZONE DE RÉPARATIONS OU DANS LA ZONE D'ASSISTANCE

a) La zone appelée "zone de décélération" fait partie de la zone d'Assistance.

b) Pendant les sessions d'essais et de course, l'accès à la zone d'Assistance ou la zone de Réparations n'est autorisée que via la zone de décélération. La pénalité encourue pour violation de cette règle est l'exclusion de la course.

c) Tout Pilote ayant l'intention de quitter la piste ou d'entrer dans la Zone d'Assistance ou la zone de Réparations, signalera son intention à temps et s'assurera de la sécurité de la manœuvre.

d) Sauf en cas de force majeure (considéré en tant que tel par les Commissaires Sportifs de la réunion), la traversée dans n'importe quelle direction de la ligne séparant la zone de décélération de la piste est interdite.

e) Sauf en cas de force majeure (considéré en tant que tel par les Commissaires Sportifs de la course), toute ligne peinte sur la piste à la sortie des stands ou de la Zone de Réparations afin de séparer les karts qui quittent les stands ou la Zone de Réparation de ceux qui se trouvent sur la piste, ne peut être franchie par aucune partie d'un kart quittant les stands.

23. BALANCE, PROCÉDURE DE PESÉE

La balance utilisée durant la journée se trouvera dans la Zone d'assistance. Cette balance sera la seule à être officiellement utilisée. La balance sera accessible à partir des essais qualificatifs non officiels.

23.1 Après les Essais Qualitatifs, les manches qualificatives et les Courses de la phase finale, tout kart franchissant la ligne sera pesé. Si le kart n'est pas en mesure d'atteindre la Zone de Pesée par ses propres moyens, il sera soumis au contrôle exclusif des Commissaires de Course, qui iront ou feront chercher ce kart. Le Pilote se présentera à la Zone de Pesée dès qu'il reviendra aux stands, afin de pouvoir faire constater son poids.

23.2 À la fin des Essais de Qualification, le Pilote et son kart seront pesés simultanément puis séparément. Si, pour une raison de "Force Majeure", le Pilote n'est pas à même de se rendre à la balance à la fin de l'Épreuve Qualificative ou de la course de phase finale, son kart devra être pesé seul. Le poids du Pilote enregistré après les Essais de Qualification sera alors ajouté à celui du kart.

23.3 Aucun objet solide, liquide ou gazeux ; aucune substance de n'importe quelle nature, ne peut être ajouté, placé ou enlevé d'un kart avant la pesée (sauf par un Commissaire technique dans le cadre de ses obligations officielles).

23.4 Seuls les Commissaire Technique et les Officiels peuvent pénétrer dans la Zone de Pesée. Aucune intervention quelconque n'est autorisée dans cette Zone sans l'accord de ces Officiels.

23.5 Aucun kart ou Pilote ne peut quitter la Zone de Pesée sans l'autorisation du Commissaire technique.

23.6 Toute transgression à ces dispositions relatives à la Pesée des karts risque d'entraîner l'exclusion du Pilote et du kart concernés.

23.7 Les Organisateurs placeront les balances sous un abri, à l'entrée de la Zone d'Assistance "Arrivée" et veilleront à ce qu'il y ait assez de personnel pour placer les karts sur les balances. Les Mécaniciens resteront à l'écart des karts jusqu'à la fin de la Procédure de Pesage de leur kart.

23.8 Si le poids d'un Pilote et de son kart est en dessous de celui spécifié dans le Règlement Technique, le résultat sera communiqué par écrit au Participant, et le kart ainsi que son Pilote seront exclus des Essais Qualitatifs, de la Manche Qualificative ou de la Course en question.

23.9 L'Organisateur doit veiller à avoir des poids certifiés pour étalonner ses balances.

23.10 Il est absolument interdit de boire, verser de l'eau sur ses vêtements, et de mettre tout type de liquide à l'intérieur de la zone « Parc Fermé ».

24. PÉNALITÉ APPLICABLE POUR NON-CONFORMITÉ DU CARENAGE AVANT

Le drapeau noir avec disque orange + course n° (Problème technique) n'est pas systématiquement présenté aux pilotes dont le carénage avant n'est plus dans la bonne position.

Une pénalité de 5 secondes s'appliquera après la constatation des faits par les officiels (Directeur de course, juge des faits, commissaires sportifs et commissaires techniques) au passage de la ligne d'arrivée, lors de la rentrée au parc d'assistance ou avant de passer à la pesée sur la bascule.

La pénalité est incontestable et définitive. La pénalité est notifiée au Pilote dans le parc d'assistance arrivée et chaque Pilote est invité à signer la feuille de rapport. La feuille de rapport est envoyée à la Commission sportive et les pénalités sont appliquées instantanément. Les Pilotes / Concurrents qui auront eu une pénalité ne seront pas appelés par la Commission sportive.

Un pilote provoquant intentionnellement le détachement du carénage avant d'un kart (constaté par un officiel ou un juge de faits), sera sanctionné par une exclusion (Essais qualificatifs, manches de qualification, courses 1 et 2, pré-finale ou finale).

Il est strictement interdit aux pilotes de refixer le carénage avant, que ce soit sur la piste, sur la remorque de ramassage ou dans la zone d'assistance arrivée. La violation d'une telle prescription est subordonnée à l'exclusion du conducteur des qualificatifs, Courses 1 et 2.

Toute modification constatée sur le système de fixation CIK / FIA ou sur l'un de ses composants, est susceptible d'entraîner l'exclusion du pilote de l'événement, sans possibilité d'appel.

25. SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Article 2.14 des Prescriptions Générales de la CIK-FIA

26. SÉCURITÉ KART

Article 3.1 du Règlement Technique CIK-FIA

27. SÉCURITÉ PILOTE

Article 3.2 du Règlement Technique CIK-FIA

28. BRIEFING

Article 2.18 Instructions Générales du Règlement International de Karting CIK-FIA.

Le Briefing est obligatoire pour tous les Pilotes et Participants. L'horaire exact sera repris dans les horaires de l'événement. Pilotes et Concurrents sont dès lors priés d'être présents. La présence des Pilotes sera peut-être également exigée lors d'un briefing supplémentaire qui aura lieu le samedi et le dimanche, sur décision du Directeur de la Course. Il est du devoir des Pilotes/Concurrents de s'enquérir des éventuels briefings supplémentaires. Cette information figurera sur les panneaux officiels et sera disponible au bureau de réception.

Tout pilote absent lors du briefing se verra enlever ses deux (2) meilleurs temps des essais chronométrés.

29. INSPECTIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'Organisateur a le droit de conserver n'importe quel moteur après la fin du Contrôle Technique final et de l'envoyer à IAME S.p.A. en vue de contrôles complémentaires. Tout problème constatée par IAME S.p.A sur ces moteurs n'affectera pas les décisions prises par les Contrôleurs Techniques, ni le résultat final de l'évènement, mais il sera signalé par une déclaration écrite à l'Organisateur, qui aura tout pouvoir de refuser l'engagement du Pilote ou du Team concernés par la non-conformité lors d'évènements futurs. Une fois que IAME S.p.A. a terminé les contrôles, les moteurs sont retournés à leurs propriétaires, dans les plus brefs délais et dans les mêmes conditions où ils ont été retirés après l'évènement, quel que soit le résultat du contrôle. Tout Pilote ou Team refusant de présenter son moteur au contrôle, ne sera plus autorisé à participer à aucun Évènement organisé par Victory Concept. Ces décisions sont définitives et non susceptibles d'appel.

30. RESPONSABILITÉ

Le Promoteur et l'Organisateur de l'épreuve ainsi que les propriétaires des circuits déclinent toute responsabilité en cas de matériel volé ou perdu lors de l'épreuves. Chaque Pilote, Concurrent et Equipe est responsable de son propre matériel dans le paddock, sur la piste ou dans n'importe quel espace privé du site.

31. VALIDITÉ DU TITRE

Chaque concurrent, fabricant ou partie tiers affiliée publiant les résultats d'une compétition ou d'une tentative d'établissement de record, mentionnera les conditions exactes de la performance en question, la nature de l'épreuve ou du record, la catégorie, classe, etc. du véhicule ainsi que la position ou le résultat obtenus. Le vainqueur d'une série internationale est uniquement et exclusivement autorisé à utiliser la mention "vainqueur de" suivie de la dénomination complète et officielle de la série internationale en question. Les titres "Champion Européen" et "Champion du Monde" sont exclusivement réservés aux vainqueurs des Championnats Européens et Championnat Mondiaux, qui ont été organisés et approuvés par la CIK-FIA ou la FIA et ne peuvent, en aucun cas, être utilisés pour les vainqueurs de séries internationales. La FIA surveille de près les déclarations par rapport aux résultats obtenus au cours de l'ensemble de ses séries internationales. Nous vous rappelons que toute assertion inexacte, omission ou modification d'un titre peut faire l'objet d'une sanction, conformément à l'article 131 du Code Sportif International.

